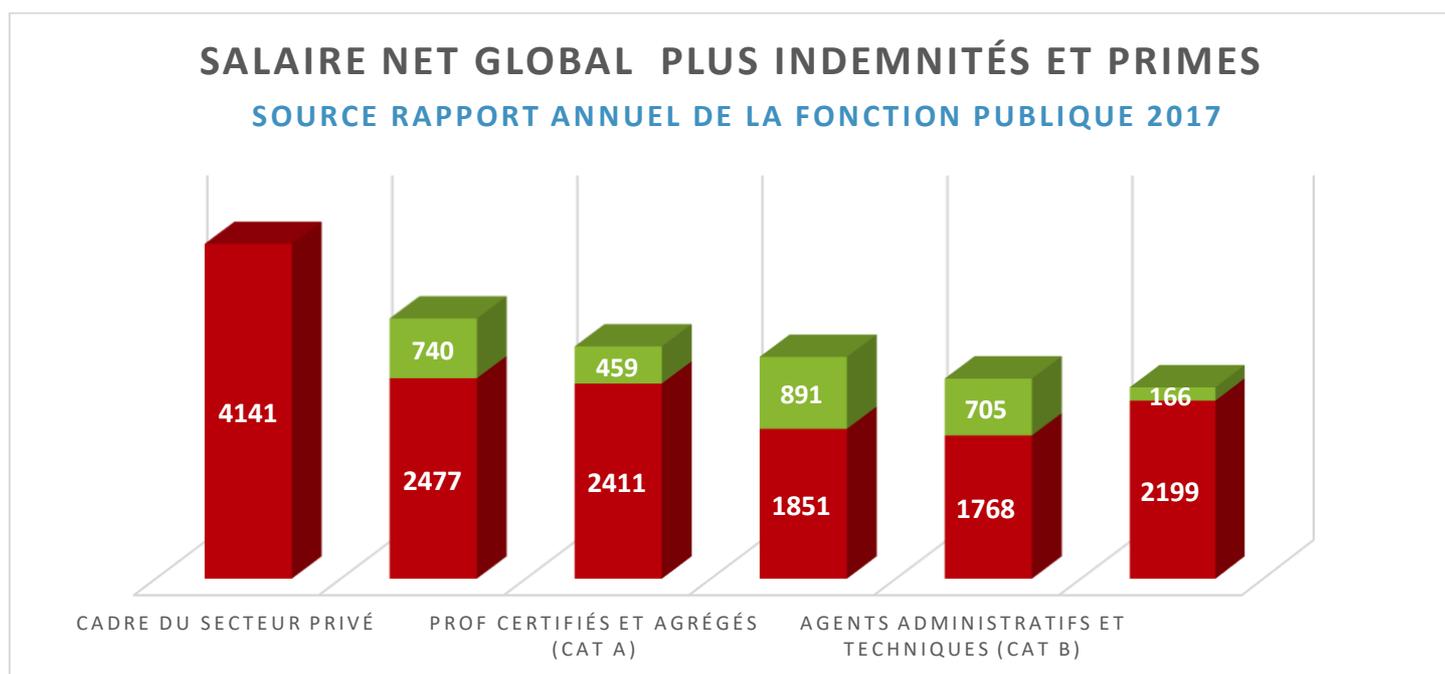


## Les salaires ne connaissent pas le réchauffement

Le dégel n'aura duré qu'un an. En janvier 2017 le point d'indice a connu une augmentation de 1,2%, après un blocage de six années. Mais en 2018 le gouvernement a de nouveau décidé le gel de la référence indiciaire des agents de la fonction publique qu'il a confirmé lors du rendez-vous salarial de juin dernier entraînant la colère de l'ensemble des syndicats de la Fonction publique.

Depuis 1998, le coût de la vie a augmenté deux fois plus vite que les salaires des enseignants de l'école primaire et les cotisations retraites ont connu une augmentation régulière chaque mois de janvier depuis 2010. Aussi c'est aujourd'hui à plus de 15% qu'est estimée la perte de pouvoir d'achat des PE dans un contexte où l'Insee a constaté une inflation de 2% pour l'année 2018 et l'estime à 1,2% pour l'an prochain.

## Enseignants du 1er degré en France mal payés



## Rémunérations inférieures aux cadres de la Fonction publique

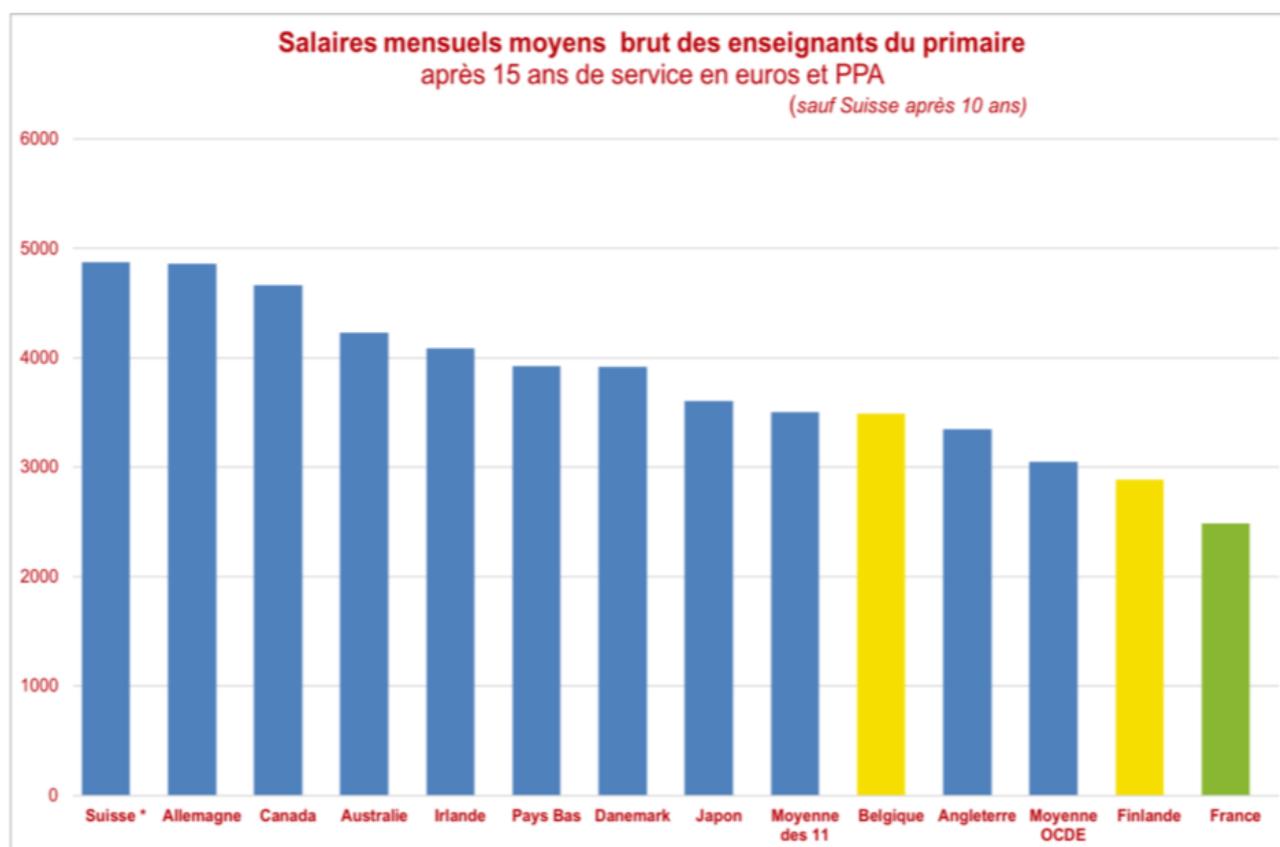
Pourtant classés en catégorie A, les enseignants perçoivent des rémunérations très inférieures aux cadres de la Fonction publique et du secteur privé. En raison d'indemnités qui constituent plus de 30% de leur rémunération, certains agents classés en catégorie B ont une rémunération moyenne supérieure à celle des professeurs des écoles. En comparaison les primes et indemnités des enseignants du 1<sup>er</sup> degré constituent 7% de leur traitement. Cette question risque de pénaliser lourdement les enseignants dans le cas de la mise en place d'un régime de retraite par point prenant en compte salaires, primes et indemnités.

## Écarts avec le second degré.

Depuis 1990, les professeurs des écoles sont recrutés au même niveau que celui des professeurs certifiés. Ce même niveau de recrutement affichait l'ambition d'une égale reconnaissance du métier enseignant. Mais la différence de rémunération avec les enseignants du second degré existe toujours : elle s'explique par un régime indemnitaire plus important dans le second degré, par l'ajout d'heures supplémentaires (quasi-inexistantes dans le 1<sup>er</sup> degré) et par un accès à la hors classe plus favorable. Le passage de l'ISAE de 400 à 1200€ en 2016 et un taux d'accès à la hors classe qui a triplé depuis 2012 pour les PE ont permis de réduire cet écart mais pas de le combler.

## La France mal placée dans les comparaisons internationales

Le déclassement salarial subi par les professeurs des écoles par rapport aux autres agents de l'État est également vrai dans les comparaisons internationales. Après 15 ans d'exercice, en 2015, les enseignants du primaire étaient payés 29 % de moins que la moyenne des enseignants des 11 pays comparables.



Source : OCDE

PPA : Parité de pouvoir d'achat